

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 13 avril 2017 fixant les modalités d'organisation et le nombre de postes offerts aux concours d'agent spécialisé de police technique et scientifique de la police nationale (session 2017)

NOR : INTC1711412A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 13 avril 2017, l'organisation des recrutements d'agent spécialisé de police technique et scientifique de la police nationale est à la charge des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) cités ci-après.

Le nombre de postes offerts aux concours est fixé à 138 (concours externe : 59 et concours interne : 57).

En outre, 14 places seront offertes aux bénéficiaires de la législation sur les emplois réservés du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et 8 places seront offertes par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984.

Les places offertes au recrutement sont réparties comme suit :

SGAMI	CONCOURS externe	CONCOURS interne	EMPLOIS RÉSERVÉS	TRAVAILLEURS HANDICAPÉS
Nord	6	6	1	1
Sud-Ouest	2	2	0	2
Sud-Est	9	9	2	1
Sud	7	6	5	3
Est	7	6	1	0
Ouest	5	6	0	0
Zone de défense et de sécurité de Paris	23	22	5	1
Total	59	57	14	8

A défaut de candidat qualifié inscrit sur la liste d'aptitude établie par le ministre chargé de la défense en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre pour exercer les fonctions d'agent spécialisé de police technique et scientifique de la police nationale, le ou les emplois vacants ne peuvent être pourvus qu'en satisfaisant aux priorités définies à l'article L. 406 du même code et selon la procédure définie aux articles R. 408 et suivants du même code.

A défaut de candidat qualifié pour exercer les fonctions d'agent spécialisé de police technique et scientifique de la police nationale, ou en cas de refus du candidat, les emplois non pourvus dans les conditions définies à l'article L. 406 s'ajoutent aux emplois à pourvoir au titre du recrutement suivant dans les conditions définies à l'article R. 412.

Les modalités de déroulement de ces recrutements seront établies conformément à l'article 4 du chapitre II du décret n° 2002-812 du 3 mai 2002 portant statut particulier du corps des agents spécialisés de police technique et scientifique de la police nationale et à l'arrêté du 20 juillet 2013 relatif à l'organisation, à la nature et au programme des épreuves des concours d'agent spécialisé de police technique et scientifique de la police nationale et portant déconcentration de l'organisation des concours.

La date d'ouverture et de clôture des inscriptions, la date limite d'envoi du dossier d'inscription, la date des épreuves et la composition du jury feront l'objet d'arrêtés des préfets des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur organisateurs de ces recrutements.

Les dossiers d'inscription pourront être retirés auprès des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur Est, Nord, Ouest, Sud, Sud-Est, Sud-Ouest et de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus soit en consultant le site internet du recrutement de la police nationale ([www.lapolicenationalerecrute.fr](http://www.lapolicenationalerecrute.fr)), soit en composant le 0800 22 0800, numéro d'information sur les carrières de la police nationale (gratuit depuis un poste fixe), soit en prenant attache auprès des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur organisateurs (voir tableau ci-après).

DÉPARTEMENTS CONCERNÉS	ADRESSES DES SGAMI
16-17-19-23-24-33-40-47-64-79-86-87	SGAMI SUD-OUEST : DRH, bureau du recrutement, 89, cours Dupré de Saint-Maur, BP 30091, 33041 Bordeaux Cedex
02-59-60-62-80	SGAMI NORD : cité administrative, rue de Tournai (15 <sup>e</sup> étage), 59012 Lille Cedex
01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74	SGAMI SUD-EST : bureau du recrutement, 215, rue André-Philip, 69421 Lyon Cedex 03
04-05-06-13-20-30-34-48-66-83-84	SGAMI SUD : 299, chemin de Sainte-Marthe, 13313 Marseille Cedex 14
09-11-12-31-32-46-65-81-82	Délégation régionale du SGAMI SUD : ZI en Jacca, 4, chemin de Bordeblanque, BP 30321, 31776 Colomiers Cedex
08-10-51-52-54-55-57-67-68-88-21-25-39-58-7-0-71-89-90	SGAMI EST : espace Riberpray, rue Belle-Isle, BP 51064, 57036 Metz Cedex 01
14-18-22-27-28-29-35-36-37-41-44-45-49-50-5-3-56-61-72-76-85	SGAMI OUEST/TOURS : DRH, bureau zonal du recrutement, 30, rue du Mûrier, BP 10700, 37542 Saint-Cyr-sur-Loire Cedex
75-77-78-91-92-93-94-95	SGAMI ZDS PARIS : préfecture de police, bureau du recrutement, 9, boulevard du Palais, 75195 Paris Cedex 4 Accueil public : 11, rue des Ursins, 75004 Paris